

Nations Unies
**ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE**

VINGTIÈME SESSION

Documents officiels

**DEUXIÈME COMMISSION, 1009^e
SÉANCE**

Jeudi 9 décembre 1965,
à 11 h 15



NEW YORK

SOMMAIRE

	Page
Organisation des travaux de la Commission . . .	329
<i>Point 44 de l'ordre du jour:</i>	
<i>Affectation à des besoins pacifiques des res-</i>	
<i>sources libérées par le désarmement:</i>	
<i>a) Rapports du Conseil économique et social;</i>	
<i>b) Rapports du Secrétaire général</i>	329

Président: M. Pierre FORTHOMME
(Belgique).

Organisation des travaux de la Commission

1. Le PRÉSIDENT annonce que le Secrétariat l'a informé que la Commission pourrait poursuivre ses séances jusqu'au jeudi soir, 16 décembre, deux jours plus tard qu'il n'avait été prévu à l'origine. Afin d'éviter de perdre du temps en discussions de procédure, il propose à la Commission d'adopter les dispositions suivantes pour le reste de la session. Premièrement, le Rapporteur présentera son rapport sur les points débattus pendant la semaine commençant le 13 décembre directement en séance plénière de l'Assemblée générale. Le reste des points à l'ordre du jour sera traité dans l'ordre suivant. Le point 44 sera abordé immédiatement et terminé à la séance suivante; les points 46 et 45 seront abordés à la séance suivante et débattus respectivement aux séances du matin et de l'après-midi des 14 et 15 décembre; le point 52 sera abordé le 10 décembre, et repris le 13 décembre; le point 37 sera repris le 13 décembre une fois terminé l'examen du point 52; les points 43, 96 et 100 seront examinés le 15 décembre.

Il en est ainsi décidé.

2. M. BELEOKEN (Cameroun) dit que, bien que sa délégation n'ait pas d'objection à ce que le Rapporteur présente ses rapports, entre autres sur le point 37 (Rapport de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement), à l'Assemblée générale directement, elle tient essentiellement à ce que le rapport sur ce point fasse allusion au besoin urgent de conclure un accord sur le cacao, besoin souligné par les délégations de plusieurs pays producteurs au cours du débat.

POINT 44 DE L'ORDRE DU JOUR

Affectation à des besoins pacifiques des ressources libérées par le désarmement (A/6030; A/C.2/L.834 et Add.1 et 2);

a) Rapports du Conseil économique et social (A/5803, A/6003);

b) Rapports du Secrétaire général (E/3898/Rev.1, E/3898/Add.1 à 6; E/3898/Rev.1/Add.1 et 2, E/4042 et Add.1)

3. M. KANO (Nigéria) présente le projet de résolution (A/C.2/L.834 et Add.1 et 2) au nom des auteurs en disant qu'il paraît opportun de soulever le problème des avantages économiques potentiels du désarmement, au moment où la Commission va achever son bilan de la situation économique internationale. La Commission a reçu des preuves concluantes de l'évolution économique décevante des pays en voie de développement au cours des deux années précédentes et elle a approuvé plusieurs mesures visant à mobiliser les ressources de la communauté internationale pour accélérer la croissance économique et sociale des deux tiers défavorisés de la population mondiale, mesures qui comprennent la fusion du Programme élargi d'assistance technique et du Fonds spécial en un Programme des Nations Unies pour le développement et l'intensification de la campagne mondiale pour l'alphabétisation universelle. Cependant, la communauté internationale est encore préoccupée, à juste titre, par le fait que, tandis que d'énormes sommes sont encore consacrées aux dépenses militaires, des millions de personnes restent sans ressources.

4. On admet communément que le désarmement général et complet permettrait aux plus importants des pays développés de réaliser des économies substantielles et d'augmenter ainsi leur capacité d'aider les pays en voie de développement. En vérité, les pays développés et beaucoup d'autres ont déjà commencé à étudier les effets économiques et sociaux de l'affectation à des besoins pacifiques des ressources libérées par le désarmement et ils ont présenté des rapports sur leurs études au Secrétaire général qui les a transmis au Conseil économique et social (E/3898/Rev.1, E/3898/Add.1 à 6, E/3898/Rev.1/Add.1 et 2). Mais le Secrétaire général a indiqué que, si ces études nationales sont utiles, il faut beaucoup plus de renseignements pour que l'Organisation des Nations Unies, par l'intermédiaire du Comité inter-organisations sur l'affectation à des besoins pacifiques des ressources libérées à la suite du désarmement, puisse poursuivre et étendre ses travaux sur ce que l'on peut réaliser au niveau international, et, pour cette raison, le projet de résolution exprime l'espoir que les gouvernements concernés fourniront les renseignements demandés.

5. Les auteurs apprécient beaucoup l'appui de la délégation des Etats-Unis, qui a demandé à être ajoutée à la liste des auteurs du projet de résolution; toutefois, leur intention était de souligner l'intérêt particulier que portent les pays en voie de développement aux conséquences économiques et sociales du désarmement; par conséquent, les auteurs du projet

de résolution se demandent si la délégation des Etats-Unis ne voudrait pas reviser sa position.

6. Le représentant de la Nigéria espère que le projet de résolution, qui est conforme à l'esprit de la résolution 1837 (XVII) de l'Assemblée générale, sera approuvé à l'unanimité.

7. M. ROOSEVELT (Etats-Unis d'Amérique) dit que son gouvernement s'est engagé dans un vaste programme sur les conséquences économiques du désarmement et qu'il a mis et continuera de mettre le résultat de ses recherches à la disposition de l'Organisation des Nations Unies. Un rapport récent de la Commission des Etats-Unis chargée d'étudier les répercussions économiques de la défense et du désarmement^{1/} a conclu que le désarmement ne créerait pas de grands problèmes pour l'économie nationale; le Gouvernement des Etats-Unis a accepté cette conclusion et il est disposé à utiliser, pour le développement économique des pays en voie de développement, une partie des ressources qui seraient libérées en raison de la conclusion d'accords relatifs au désarmement sous un contrôle international efficace. Les Etats-Unis ont l'intention de fournir les renseignements supplémentaires demandés pour les études de l'Organisation des Nations Unies. C'est pourquoi la délégation des Etats-Unis a tenu à marquer qu'elle appuie le projet de résolution en demandant à figurer sur la liste des auteurs (A/C.2/L.834/Add.1), mais pour respecter le désir des ces derniers, qui souhaitent que cette liste ne comporte que des pays en voie de développement, elle retire sa demande.

8. M. KUMI (Ghana) dit que sa délégation attache une grande importance à la question débattue parce qu'elle se rapporte directement à l'accélération du développement économique et social des pays en voie de développement. On ne progresse pas assez dans l'utilisation de la science et de la technique pour résoudre les problèmes des pays en voie de développement, ce qui est dû en partie au fardeau des armements; de vastes ressources humaines et financières sont gaspillées dans la course aux armements. Les dépenses d'armement sont presque égales au total du revenu national de tous les pays en voie de développement et représentent environ 10 fois leur formation nette de capital. Par conséquent, ils s'intéressent non seulement au désarmement en soi, mais aux avantages matériels qui en résulteraient.

9. Le représentant du Ghana ne pense pas qu'il soit difficile pour les pays développés de consacrer une part substantielle des fonds libérés par le désarmement à l'aide économique. Cela n'est pas affaire d'études, mais de volonté politique. Toutefois, d'autres études sont nécessaires auparavant, par exemple sur l'adaptation des machines productrices d'armes à des besoins pacifiques et sur la mobilisation à des fins pacifiques des ressources intellectuelles de la science et de la technique. La délégation ghanéenne apprécie les efforts de l'ONU pour étudier les conséquences du désarmement; elle accueille favorablement la création, par le Comité administratif de coordination, du Comité interorganisations chargé d'aider à la rédaction d'un programme concerté d'études des-

tiné aux institutions spécialisées et approuve l'initiative qu'il a prise de rédiger un questionnaire pour aider les gouvernements à fournir des renseignements suffisants et concrets.

10. Les études futures ne devraient pas se limiter aux conséquences du désarmement général et complet, mais devraient s'étendre aux problèmes qui résultent du contrôle ou de la réduction partiels des armements. Les études réalisées par les gouvernements doivent être impartiales et objectives; les renseignements fournis jusqu'ici par certains gouvernements sont fondés en grande partie sur les études réalisées par des personnes dont les intérêts économiques risquent de souffrir du désarmement. En outre, les gouvernements ne devraient pas prolonger leur étude et utiliser ce prétexte pour retarder le désarmement réel. Le désarmement et les études doivent être simultanés et rapides.

11. Le représentant du Ghana espère que le projet de résolution sera adopté à l'unanimité.

12. M. HOVEYDA (Iran) dit que sa délégation votera pour le projet de résolution et voudrait en devenir coauteur. Il a noté avec satisfaction que, d'après le rapport du Secrétaire général (E/4042 et Add.1), de nombreux Etats avaient fourni des renseignements abondants sur cette question. Il est sûr que les difficultés qui naîtraient du désarmement au cours de la période de reconversion pacifique et que mentionne le rapport ne décourageront pas les gouvernements dans leur intention de diminuer leurs dépenses d'armements. Il importe que le rapport soit rendu public et distribué aussi largement que possible.

13. M. M'BAYE (Guinée) appuie le projet de résolution, mais il fait remarquer que sa mise en œuvre est liée à des considérations politiques. Le montant total des dépenses militaires, évalué à 120 milliards de dollars, est presque égal au revenu de l'ensemble des pays en voie de développement. Des ressources aussi énormes pourraient favoriser l'industrialisation des pays en voie de développement, fournir une infrastructure collective, libérer les jeunes gens afin qu'ils contribuent à l'activité économique et encourager les investissements étrangers. Toutefois, le désarmement de fait ne suffit pas en soi; il faut aussi un désarmement moral et spirituel, surtout dans le cas des grandes puissances.

14. M. FRANZI (Italie) dit que le projet de résolution mérite d'être adopté à l'unanimité et suggère de remplacer, au début du paragraphe 3 du dispositif, le mot "Espère" par "Invite", qui est plus fort et reflète mieux les vues exprimées au cours du débat.

15. M. VIAUD (France) dit que l'idée d'affecter les ressources libérées par le désarmement aux besoins des pays peu développés a été favorablement accueillie par toutes les organisations internationales et qu'elle devra être poursuivie dans toute la mesure possible. La délégation française soutient la résolution 1087 (XXXIX) du Conseil, mais a exprimé certains doutes motivés par la difficulté actuelle d'effectuer de nouvelles études. Par ailleurs, l'heure n'est pas encore arrivée de mettre de nouvelles mesures en application car, en insistant trop sur les ressources qui peuvent être affectées aux besoins du développement, on risque de ralentir les autres

^{1/} The Economic Impact of Defense and Disarmament, U.S. Government Printing Office, Washington, juillet 1965.

efforts qui sont faits en faveur des pays en voie de développement. Quant au paragraphe 3 du dispositif du projet de résolution, la France s'efforcera de développer les études déjà faites, mais doute fort de pouvoir fournir pour le moment de nouveaux renseignements. Il serait donc plus naturel de conserver à ce paragraphe sa note d'espoir et M. Viaud demande, en conséquence, au représentant de l'Italie de retirer sa proposition. Ces réserves faites, la délégation française pourra voter en faveur du projet de résolution.

16. M. CHADHA (Inde) dit que sa délégation est au nombre des auteurs du projet de résolution et qu'elle a toujours soutenu l'idée d'un désarmement général et complet sous contrôle international. La délégation indienne est donc en faveur de nouvelles études pour accroître le désir d'atteindre une sécurité et une paix durables par le désarmement. Des ressources énormes peuvent être libérées pour des buts pacifiques mais il est difficile d'évaluer dans quelles proportions elles peuvent aller aux pays en voie de développement. La libération de quelque 120 milliards de dollars aura un effet très sensible sur l'économie mondiale et profitera aussi bien aux pays développés qu'aux pays en voie de développement. L'Organisation des Nations Unies doit donc presser les pays développés d'augmenter leur aide en même temps qu'ils s'efforcent de parvenir à un accord sur le désarmement. Il ne serait pas raisonnable de penser que cette aide augmentera beaucoup avant que n'apparaisse une possibilité quelconque de parvenir à cet accord, mais il convient néanmoins de ne pas retarder les études relatives à l'affectation de ces ressources à des besoins civils afin de perturber le moins possible les économies nationales et l'économie mondiale.

17. Les études concernant les conséquences économiques et sociales que le désarmement aura pour l'Inde n'ont pas encore débuté, mais il est peu probable qu'elles prennent beaucoup d'ampleur car les industries intéressées relèvent du secteur public et leur production est relativement peu complexe. L'Inde n'accorde d'ordinaire à sa défense que 2 p. 100 de son revenu national brut alors que ce chiffre est de 10 p. 100 ou plus pour certains autres pays; si les événements présents l'ont conduite à élever ce pourcentage, celui-ci n'est encore que de 4 p. 100. Le Gouvernement indien estime que cette saignée de ses ressources est regrettable mais qu'elle est nécessaire. Par ailleurs, en raison de sa politique de non-alignement, l'Inde ne fait pas partie d'alliances militaires et a dû supporter seule la totalité de ses dépenses. Elle tirera donc du désarmement proportionnellement plus de profit que les pays qui reçoivent une aide militaire substantielle. La population pourra recevoir des secours immédiats, des ressources plus importantes seront disponibles pour développer la production et la consommation personnelles, le niveau de vie pourra être élevé et l'on pourra libérer une main-d'œuvre productive et disciplinée pour aider l'économie. Le représentant de l'Inde insiste donc sur la nécessité de poursuivre les études en vue à la fois d'un désarmement transitoire et d'un désarmement complet.

18. M. DATCU (Roumanie) dit que les études dont il est question dans le projet de résolution seront

extrêmement utiles car elles montreront que le désarmement, avec les conséquences favorables pour le développement économique et social qu'il comporterait, est à la fois nécessaire et possible. Il conviendra donc de s'opposer aux arguments qui combattent l'idée même du désarmement. La plupart des travaux effectués jusqu'ici à ce sujet ont trait aux ressources qui seront disponibles, à leur emploi, et à la nécessité d'intensifier les efforts. On a, toutefois, insuffisamment insisté sur les effets de l'affectation des ressources intellectuelles à des besoins pacifiques. Les compétences scientifiques prennent de plus en plus d'importance pour le progrès technique mais certains pays utilisent leur personnel scientifique à des fins militaires. Comme l'a déclaré le Groupe consultatif sur les conséquences économiques et sociales du désarmement^{2/} au paragraphe 48 de son rapport, si l'ingéniosité humaine a, en l'espace de quelques années à peine, augmenté à tel point la puissance de destruction dont l'homme dispose, elle devrait pouvoir contribuer aussi puissamment à des réalisations pacifiques et positives.

19. La délégation roumaine soutient pleinement le projet de résolution et votera en sa faveur.

20. M. COMO (Albanie) dit qu'un désarmement général et complet est l'un des buts principaux du régime socialiste de son pays et que le Gouvernement albanais continue de faire tous les efforts possibles pour trouver une solution au problème du désarmement dont dépend le bonheur de l'humanité entière. Les interminables négociations qui ont eu lieu à l'ONU au cours des 20 dernières années n'ont pas donné un seul résultat positif. Les conversations sur le désarmement ont, en effet, été contrecarrées par les Etats-Unis qui n'ont cessé de renforcer leur arsenal nucléaire en vue d'une nouvelle guerre mondiale. Les Etats-Unis activent sans cesse la course aux armements et multiplient les actes d'agression dans le monde: ceux-ci sont particulièrement flagrants au Viet-Nam, au Congo et dans la République Dominicaine. L'accumulation des armements absorbe d'énormes quantités de ressources et constitue un obstacle sérieux au développement économique.

21. Le monde entier exige qu'il soit mis fin à la course aux armements qui ne profite qu'aux impérialistes et aux monopoles. Il faut condamner la politique d'agression des Etats-Unis et il est indispensable de parvenir à un accord réel sur un désarmement général et complet. C'est seulement lorsque l'on sera parvenu à cet accord que l'on pourra envisager des études sur les conséquences économiques et sociales du désarmement. De telles études ne pourraient, en ce moment, qu'engendrer des illusions qui diminueraient la vigilance des peuples qui doivent faire face aux plans d'agression des Etats-Unis. C'est pour cette raison que la délégation albanaise ne peut donner son appui au projet de résolution.

22. M. ALLANA (Pakistan) dit que son pays a toujours donné son appui au principe du désarmement et de l'affectation à des besoins pacifiques des ressources qu'il libérera. Dans les circonstances présentes, toutefois, le Pakistan ne peut réduire ses dépenses militaires autant qu'il le souhaiterait. Ces dépenses

^{2/} Publication des Nations Unies, numéro de vente: 62.IX.1.

constituent une charge très lourde mais tant que ses voisins augmenteront leur propre puissance militaire le Pakistan devra demeurer sur ses gardes.

23. M. Allana suggère de libeller ainsi le paragraphe 5 du dispositif du projet de résolution: "Décide d'inscrire cette question à l'ordre du jour provisoire de sa vingt et unième session".

24. Mlle MISKE (Mauritanie) dit que les pays en voie de développement sont plus intéressés par un désarmement réel et par des ressources réelles que par des études portant sur les ressources théoriques que libérerait un désarmement tout aussi théorique.

25. Si la volonté de désarmement des grandes puissances est sincère, ces pays devraient mettre immédiatement à la disposition des pays en voie de développement un pourcentage donné de leurs dépenses militaires; ils devraient accroître celui-ci chaque année. Cette méthode permettrait de parvenir à un désarmement progressif et réel. La délégation mauritanienne votera en faveur du projet de résolution en espérant que les études abstraites sur le désarmement feront bientôt place à de véritables réalisations.

26. Sir Keith UNWIN (Royaume-Uni) fait remarquer que le projet de résolution paraît se soucier surtout des études nationales relatives aux conséquences économiques et sociales du désarmement. Les auteurs du projet ont raison d'insister sur celles des études qui ont une plus grande utilité que les projets hypothétiques de désarmement international.

27. Le Gouvernement britannique a étudié ce problème avec soin et a conclu que les problèmes de mise au point du désarmement ne seront pas très différents de ceux que présenterait un changement important dans la composition de la demande finale. L'un des problèmes les plus importants sera la redistribution de la main-d'œuvre non qualifiée mais le Gouvernement britannique a la certitude que l'on pourra résoudre les problèmes de main-d'œuvre et que l'économie profitera de l'affectation à des emplois plus productifs des ressources actuellement affectées aux armements. Il y aura certains changements de la structure économique et le gouvernement pourra, dans certains cas, avoir besoin d'intervenir, mais la voie la plus constructive est de créer un

système de planification suffisamment fort et suffisamment souple pour effectuer n'importe quelle mise au point structurelle d'importance, quelle qu'en soit la cause. Les rouages de planification du Gouvernement britannique ont encore été renforcés par la création du Ministère des affaires économiques qui a notamment pour tâche d'établir un plan de développement économique pour la période qui va jusqu'à 1970.

28. Le Royaume-Uni estime que c'est au niveau national que l'on peut le mieux s'occuper de ce problème et partage les doutes du Secrétaire général en ce qui concerne de nouvelles études internationales, mais il est prêt à continuer à fournir aux Nations Unies les données nécessaires et il a coopéré activement aux études effectuées par la Commission économique pour l'Europe. Le Royaume-Uni accordera son appui à toute activité susceptible de produire un résultat utile pour les ressources qui y sont investies.

29. Le Royaume-Uni est aussi extrêmement préoccupé par les effets du désarmement sur le sort des pays en voie de développement. La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement a admis qu'il faut affecter une partie importante des ressources libérées par le désarmement au développement économique des pays en voie de développement. Toute amélioration substantielle de la position financière extérieure du Royaume-Uni améliorera sa position dans d'autres domaines et facilitera un accroissement de l'aide qu'il peut fournir aux pays d'outre-mer. Le Royaume-Uni a toutefois un certain retard à rattraper avant d'atteindre le moment où il pourra allouer de nouveaux crédits aux pays en voie de développement.

30. Le Royaume-Uni donnera son appui au projet de résolution mais il est opposé à l'amendement de la délégation italienne au paragraphe 3 du dispositif.

31. M. BELEOKEN (Cameroun) partage l'inquiétude exprimée par le représentant de la Nigéria en présentant le projet de résolution et dit qu'il accordera très volontiers son appui à ce texte. Le Cameroun sera heureux de se joindre aux auteurs du projet de résolution.

La séance est levée à 12 h 55.